

PASSEPORT : PIECES A FOURNIR

(tout dossier incomplet sera refusé)

1^{ère} DEMANDE

LA PREDEMANDE : à faire sur ants.gouv.fr : *l'imprimer au format 100%*

- Planche de photos d'identité de **moins de 6 mois** et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf** si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de [votre commune de naissance est dématérialisé](#)
- **un timbre fiscal de :**
 - 86 euros pour un majeur
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

RENOUVELLEMENT

LA PREDEMANDE : à faire sur ants.gouv.fr : *l'imprimer au format 100%*

- Planche de photos d'identité de **moins de 6 mois** et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- **un timbre fiscal de :**
 - 86 euros pour un majeur
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans
- Le passeport à renouveler
- (En cas de perte ou vol) :
 - **en cas de vol** : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
 - **en cas de perte** : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier en mairie)
- un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf** si [votre commune de naissance est dématérialisé](#)
- **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé** : une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé et que vous ne disposez pas de Carte nationale d'Identité valide (périmée depuis plus de 5 ans)** : un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé**

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)